

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 4 procuration(s)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 décembre 2023.**

N° 74 / 2023

Relative à l'opération d'investissement « Hybridation de la centrale thermique de Hao »

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 05 décembre 2023

Date de convocation : 27 novembre 2023

Lieu de la séance : ANCIENNE MAIRIE DE HAO

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/12/2023

987-200013456-20231205-DEL_074_2023-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'appel à projets 2023 du Fonds de Transition Energétique ;
VU la convention de concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de Hao en date du 5 janvier 2007 ;
VU le descriptif du projet présenté par la SA Electricité de Polynésie ;

Considérant que ce projet vise à atteindre un taux d'énergie renouvelable de 50 %.

Considérant que le foncier retenu pour cette opération appartient au Pays (parcelle AN1).

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – **Valide** l'opération « Hybridation de la centrale thermique de Hao » composée d'un stockage centralisé et champ photovoltaïque, portée par l'opérateur « Electricité de Polynésie »

ARTICLE 2 – **Approuve** le montant estimatif de l'opération ainsi que son plan de financement comme suit :

Coût total du projet	Assiette retenue	Fonds de Transition Energétique	Etat ou autres outils financier	Porteur du projet
382 016 120 xpf	297 754 166 xpf	178 652 500 xpf	84 261 954 xpf	119 101 666 xpf

ARTICLE 3 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

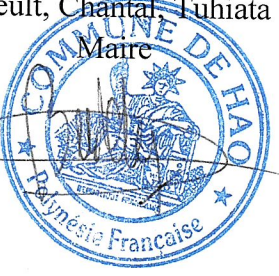
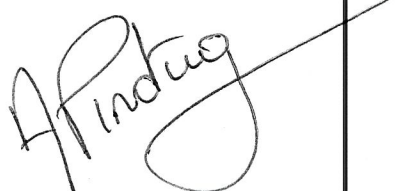
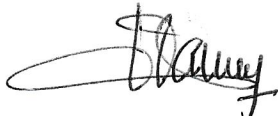
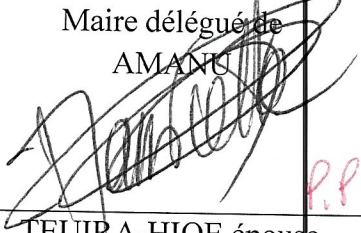
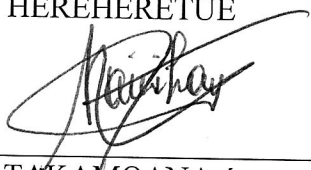
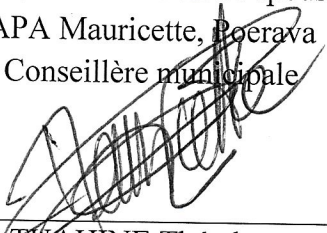
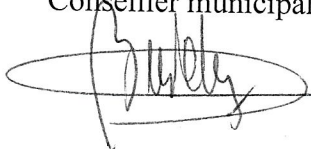
Pour : **14 (dont 4 procurations)**

Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 987-200013456-20231205-DEL_074_2023-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuihata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe  P.P.	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU  P.P.
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  P.P.	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal  P.P.
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération relative à l'opération d'investissement « Hybridation de la centrale thermique de Hao »

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2023
987-200013456-20231205-DEL_074_2023-DE